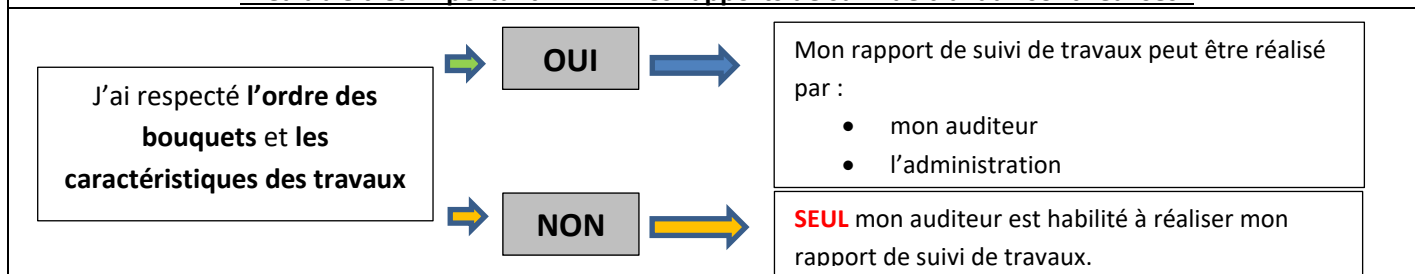


Les bouquets de travaux – rapports de suivi - Mode d'emploi

Les bouquets de travaux font l'objet de simples rapports de suivi en vue de l'obtention des différentes primes au fur et à mesure de la réalisation de ceux-ci.

Préalable très important - Les rapports de suivi de travaux sont réalisés :



LISTE DES DOCUMENTS POUR CONSTITUER UN RAPPORT DE SUIVI DE TRAVAUX PAR L'ADMINISTRATION

Les formulaires et annexes sont disponibles à l'adresse :

http://lamspw.wallonie.be/dgo4/site_logement//aides/aide?aide=primeshabitat

A. FORMULAIRES

1) La demande de création du rapport de suivi des travaux	<i>Si vous demandez à l'administration de réaliser le rapport de suivi des travaux</i>
2) L'attestation travaux	<i>Uniquement pour les travaux que vous auriez effectués vous-mêmes ou pour toute recommandation qui n'est pas liée à une annexe technique.</i>

B. FACTURES ET DEVIS

3) Une copie de vos factures	<i>Joignez aussi les devis si les factures ne sont pas suffisamment détaillées !</i>
------------------------------	--

C. ANNEXES TECHNIQUES

4) <u>Suivant les travaux réalisés :</u>	<p style="text-align: center;"><i>Ces documents sont généralement complétés par chaque entrepreneur qui a réalisé les travaux.</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Attention ! Certaines annexes techniques nécessitent de joindre des documents complémentaires.</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Veillez également à annexer un reportage photographique (avant-pendant-après) de la réalisation de vos travaux.</i></p>
L'annexe technique toit	
L'annexe technique murs	
L'annexe technique sols	
L'annexe technique châssis	
L'annexe technique mэрule et radon	
L'annexe technique conformité gaz et électricité	
L'annexe technique systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire	
L'annexe technique ventilation	

D. POUR PERMETTRE À L'ADMINISTRATION DE CALCULER VOTRE/VOS PRIME(S)

5) Une composition de ménage	<i>Uniquement si vous avez déménagé récemment</i>
6) Une copie de l'avertissement extrait de rôle du ménage relatifs aux revenus de l'avant dernière année précédant la date d'enregistrement du rapport de suivi de travaux	<p><i>Vos revenus seront vérifiés directement par l'Administration via les sources authentiques auxquelles elle a accès.</i></p> <p><i>A n'envoyer donc, le cas échéant, que sur demande expresse du service.</i></p> <p><i>Si vous n'étiez pas imposable en Belgique, il convient de le signaler. Nous vous contacterons.</i></p>
7) Allocations familiales concernant les enfants à charge	<p><i>Vérifié par l'Administration via les sources authentiques, sauf s'il s'agit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>d'un certificat médical en cas d'enfant à naître (conçu depuis au moins 90 jours).</i> <i>d'un jugement en cas d'hébergement égalitaire de l'/des enfant(s).</i>
8) Une attestation de handicap établie par le SPF Sécurité sociale (si moins de 65 ans)	<i>Non disponible via les sources authentiques. A envoyer donc d'office si vous êtes concerné (les attestations de mutuelle sont admises pour les plus de 65 ans).</i>
9) RIB : relevé d'identité bancaire en vue du paiement de vos primes	<i>Veillez joindre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) délivré avec une signature de la banque. Dans le cas où le RIB ne comporte pas de signature de la banque, celui-ci devra être accompagné d'une photo de la carte bancaire.</i>

Il est vivement conseillé de conserver une copie de tous les documents que vous envoyez à l'Administration.

Vous envoyez l'ensemble de vos documents, en un seul pli postal (de préférence recommandé), à l'adresse suivante :

Département du Logement – Direction des aides aux particuliers – Primes Habitation

Rue des Brigades d'Irlande 1 à 5100 JAMBES

Ou par @courriel, si possible en un seul fichier PDF annexé, à l'adresse : primeshabitation@spw.wallonie.be

**L'envoi d'un rapport de suivi de travaux complet (comprenant tous les documents nécessaires)
accélère son traitement.**

Pour vous aider dans vos démarches, n'hésitez pas à consulter les services mis à votre disposition :

Les Guichets Energie Wallonie				
<u>Guichet Energie Wallonie - Arlon</u>	Rue de la Porte Neuve 20	6700	Arlon	063/24.51.00
<u>Guichet Energie Wallonie - Braine-le-Comte</u>	Grand Place 2	7090	Braine-le-Comte	067/56.12.21
<u>Guichet Energie Wallonie - Charleroi</u>	Boulevard Mayence 1	6000	Charleroi	071/33.17.95
<u>Guichet Energie Wallonie - Eupen</u>	Hostert 31/A	4700	Eupen	087/55.22.44
<u>Guichet Energie Wallonie - Huy</u>	Place Saint-Séverin 6	4500	Huy	085/21.48.68
<u>Guichet Energie Wallonie - Libramont (mobile)</u>	Grand'Rue 1	6800	Libramont	061/620.160
<u>Guichet Energie Wallonie - Liège</u>	Rue Léopold 37	4000	Liège	04/221.66.66
<u>Guichet Energie Wallonie - Marche-en-Famenne</u>	Rue des Tanneurs 11	6900	Marche-en-Fam.	084/31.43.48
<u>Guichet Energie Wallonie - Mons</u>	Allée des Oiseaux 1	7000	Mons	065/35.54.31
<u>Guichet Energie Wallonie - Mouscron</u>	Rue du Blanc Pignon 33	7700	Mouscron	056/33.49.11
<u>Guichet Energie Wallonie - Namur</u>	Rue Rogier 89	5000	Namur	081/26.04.74
<u>Guichet Energie Wallonie - Ottignies</u>	Avenue Reine Astrid 15	1340	Ottignies	010/40.13.00
<u>Guichet Energie Wallonie - Perwez</u>	Rue de la Station 7	1360	Perwez	081/41.43.06
<u>Guichet Energie Wallonie - Dinant-Philippeville (mobile)</u>	Avenue des sports 2	5600	Philippeville	071/61.21.30
<u>Guichet Energie Wallonie - Tournai</u>	Rue de la Wallonie 19-21	7500	Tournai	069/85.85.34
<u>Guichet Energie Wallonie - Verviers</u>	Rue Coronmeuse 46	4800	Verviers	087 44 03 60

LES PERMANENCES INFO-CONSEILS LOGEMENT		
Permanence générale : 081/33.23.10 ou 0475/50.80.00 (de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00)		
PERMANENCES LOCALES UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS		
ARLON 063/43.00.30	Espace Wallonie, Place Didier 42	2ème et 4ème mardis du mois de 9h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h00
CHARLEROI 071/20.60.80	Espace Wallonie, Rue de France 3	Jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00
LA LOUVIERE 064/23.79.20	Espace Wallonie, Rue Sylvain Guyaux 49	Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00
LIEGE 04/250.93.30	Espace Wallonie, Place Saint Michel 86	Mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00
MONS 065/22.06.80	Espace Wallonie, Rue de la Seuwe 18-19	Lundi et mardi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00
NAMUR 081/24.00.60	Espace Wallonie, Rue de Bruxelles 18-20	Mercredi de 9h00 à 12h00 Jeudi de 13h00 à 16h00
NIVELLES 067/41.16.70	Espace Wallonie, Rue de Namur 67	1er et 3ème mardis du mois de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00
TOURNAI 069/53.26.70	Espace Wallonie, Rue de Wallonie 19 – 21	Mercredi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00
VERVIERS 087/44.03.50	Espace Wallonie, Rue Coronmeuse 46	Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00